

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Garderie Mini-Sol inc.	2000379				Le 08 avril 2021		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Mini-Sol				(506) 783-9814			
Adresse							
63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	•		Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
 Visite faite à l'établissement pour une inspection de surve-le ratio est respecté pendant ma visite. Les recommandations de Santé publique lors de la pance-les rapports d'incidents mineurs sont rangés dans le do-À mon arrivée les enfants prennent leurs collations et ap-les enfants sont calment et les éducatrices parlent douce-les effets personnels des enfants portent une étiquette séparément pour chaque enfant. 	démie Cov essier d'enf orès ce pré cement ave	ant, epare ec e	le parer e pour a ux.	nt a sig Iler à l'	né, la date extérieure.	est mise.	
original signé par Mona Martin Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	ate	Le	e 08 av	vril 2021		
original signé par Chantal Bernard Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	e 08 a\	ril 2021		